

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction de l'Autonomie
Service E.S.M.S.

N° 25 - 330

ARRETE

**Modifiant l'arrêté n° 24-1459 du 30 août 2024
relatif à l'accueil de personnes âgées bénéficiaires de
l'aide sociale départementale au sein de
l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
(EHPAD) "L'Aube" à SAINT CYR DU DORET**

LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la Loi n° 2002-02 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et réformant la loi n° 75-535 du 30 Juin 1975 relative aux Institutions Sociales et Médico-Sociales ;

Vu le Règlement départemental d'aide sociale de la Charente-Maritime ;

Vu l'arrêté conjoint du 23 décembre 2016 du Président du Département et du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, portant renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD L'Aube à Saint Cyr du Doret ;

Vu le schéma départemental de l'autonomie 2023-2027, adopté par l'Assemblée Départementale en date du 23 juin 2023 ;

Vu l'arrêté 24-1459 du 30 août 2024 de la Présidente du Département autorisant l'EHPAD L'Aube à saint Cyr du Doret à accueillir 10 personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale départementale au titre de l'hébergement ;

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le code mode de fixation des tarifs de la fiche FINESS ;

Sur proposition de la Directrice de l'Autonomie ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – L'article 3 de l'arrêté n° 24-1459 du 30 août 2024 relatif à l'accueil de personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale départementale au sein de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) "L'Aube" à Saint Cyr du Doret est ainsi modifié :

L'autorisation est enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : SAS L'Aube
 N° FINESS : 17 000 535 9
 N° SIREN : 504 783 952
 Code statut juridique : 95 – SAS Société par Actions Simplifiée
 Adresse : 6 rue de Fontenay le Comte – 17170 SANT CYR DU DORET

Entité établissement : L'Aube
 N° FINESS : 17 080 080 9
 Code catégorie : 500 – Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
 Adresse : 6 rue de Fontenay le Comte – 17170 SANT CYR DU DORET

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	11	Hébergement complet internat	711	Personnes âgées dépendantes	79 lits
924	Accueil pour personnes âgées	11	Hébergement complet internat	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	14 lits
657	Accueil temporaire pour personnes âgées	11	Hébergement complet internat	711	Personnes âgées dépendantes	3 lits
961	Pôle d'activité et de soins adaptés	21	Accueil de jour	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	

Code mode de fixation des tarifs : **45 – ARS/CD, tarif partiel, habilité à l'aide sociale, sans PUI**

ARTICLE 2 –

Les autres articles de l'arrêté n° 24-1459 du 30 août 2024 restent inchangés.

ARTICLE 3 - Il peut être fait appel de cette décision en formant un recours gracieux et/ou contentieux :

Le recours gracieux peut être formulé dans le délai de deux mois suivant la date de la notification

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans le délai franc de deux mois à compter de sa publication, ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, aucune copie du recours ne doit être produite et l'enregistrement est immédiat, sans délai d'acheminement.

ARTICLE 4 - Le Directeur Général des Services du Département, la Directrice de l'Autonomie et le Directeur de l'EHPAD "L'Aube" à Saint Cyr du Doret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département.

Fait à La Rochelle, le 11 FEV. 2025

La Présidente du Département,

Pour la Présidente du Département
 et par Déléguée
 La Vice-Présidente
 Jean-Claude GODINE

